

## MOTION

### **LE CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX EXIGE LA LIBERATION DE NASRIN SOTOUDEH, AVOCATE IRANIENNE**

Adoptée par l'Assemblée générale du 15 mars 2019

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 15 mars 2019,**

**CONNAISSANCE PRISE** de la condamnation à 33 ans de prison et 148 coups de fouet, le 8 mars dernier, de Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne au barreau de Téhéran, figure du combat en faveur des droits fondamentaux dans son pays, accusée notamment de s'être opposée publiquement au port obligatoire du voile et avoir pris la défense dans les médias de l'une de ses clientes qui avait ôté son foulard en public ;

**RAPPELLE :**

- La lettre adressée par sa Présidente Christiane Féral-Schuhl adressée à l'Ambassadeur d'Iran, Monsieur Delfi, le 15 juin 2018, à la suite de l'arrestation de Madame Nasrin Sotoudeh aux termes de laquelle elle exprimait la vive inquiétude du barreau français et demandait la libération immédiate de l'avocate iranienne et l'alerte diffusée dans le même temps par l'Observatoire International des Avocats en danger (OIAD) dont le CNB est membre fondateur ;
- La motion prise en Assemblée générale le 15 septembre 2018 « appelant à la libération de Nasrin Sotoudeh, avocate iranienne »,
- Le communiqué de l'Observatoire International des Avocats en danger du 12 mars 2019 exigeant la libération immédiate de Madame Nasrin Sotoudeh.
- La lettre adressée par la Présidente du CNB au Président de la République le 13 mars 2019 l'interpellant sur la situation de notre consœur et lui demandant de mener toute action utile à son soutien,
- La pétition lancée par le CNB qui a recueilli plus de 40 000 signatures en 72 heures.

**S'INDIGNE** de la condamnation inique et cruelle à des châtiments corporels manifestement constitutifs traitements inhumains et dégradants, potentiellement mortels, dont tout porte à croire

qu'elle est liée à l'exercice professionnel de Madame Nasrin Sotoudeh en faveur des libertés fondamentales et notamment du droit des femmes iraniennes ;

**MANIFESTE** son soutien le plus absolu à Madame Soutoudeh, lauréate du prix Sakharov et du prix Ludovic Trarieux et exprime sa plus vive inquiétude quant à sa santé et sa sécurité.

**RAPELLE** l'engagement des Etats à assurer toutes les garanties liées à la profession d'avocat résultant des « principes de base relatifs au rôle du Barreau » adoptés par les Nations Unies, dits principes de La Havane.

**EXIGE** la libération immédiate et sans condition de Madame Nasrin Sotoudeh et l'abandon de toutes les poursuites à son encontre ;

**DEMANDE** au gouvernement français et aux institutions européennes et internationales de poursuivre et d'intensifier leur action afin d'obtenir la libération immédiate et inconditionnelle de Nasrin Sotoudeh ;

**Le Conseil national des barreaux** suivra cette procédure avec une attention particulière.

\* \*

Fait à Paris le 15 mars 2019